

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ASSURANCES MAGHREBIA S.A

Siège Social : Angle 64, Rue de Palestine/ 22, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite
-1002 Tunis Belvédère

Messieurs les actionnaires de la société Assurances Maghreb S.A sont convoqués à l'hôtel Concorde Les Berges du Lac sis à Rue Lac Turkana, Les Berges du Lac – Tunis, le vendredi 15 mai 2026 à 16h30 en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2025 ainsi que des Etats financiers Individuels du même exercice ;
- 2) Lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2025 ;
- 3) Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers Individuels de l'exercice 2025 ;
- 4) Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2025 établis selon les normes comptables internationales IFRS ;
- 5) Lecture du Rapport de Gestion du Groupe MAGHREBIA et du Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2025 ainsi que des Etats Financiers Consolidés de ce même exercice ;
- 6) Approbation du Rapport de Gestion du Groupe MAGHREBIA et des Etats Financiers Consolidés relatifs à l'exercice 2025 ;
- 7) Approbation des Etats Financiers Consolidés de l'exercice 2025 établis selon les normes comptables internationales IFRS ;
- 8) Approbation du Rapport Extra-Financier Consolidé relatif à l'exercice 2025 ;
- 9) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2025 ;
- 10) Affectation du résultat de l'exercice 2025 ;
- 11) Jetons de présence au titre de l'exercice 2025 ;
- 12) Emoluments des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2025 ;
- 13) Emoluments des membres du Comité de Gestion des Risques au titre de l'exercice 2025 ;
- 14) Emoluments des membres du Comité des Nominations et des Rémunérations au titre de l'exercice 2025 ;
- 15) Mandat des Administrateurs ;
- 16) Mandat d'un commissaire aux comptes ;
- 17) Autorisation de la régulation du cours boursier.